Conditions Générales de Vente (CGV)

1. Généralités
Nos livraisons et prestations – de même que les commandes suivantes dans le cadre d'une relation commerciale suivie – sont soumises aux présentes CGV dans leur version en vigueur. Toutes conditions divergentes ou complémentaires ne seront réputées acceptées que si elles ont été expressément convenues par écrit entre les deux parties. Les conditions des clients ne s'appliqueront que dans la mesure où elles sont conformes à nos propres conditions et ce, même si nous ne les avons pas contestées expressément. Le client reconnaît, par le seul fait de passer commande, avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepter sans réserve.

2. Prix
Nos offres et tarifs sont sans engagement de notre part. Tous les prix sont des prix nets, taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur en sus. En principe, ils s'entendent départ usine ; les frais d'emballage et d'expédition, d'éventuels frais de livraison supplémentaires et les majorations pouvant découler de variations de prix des produits intermédiaires, des matières premières ainsi que de variations du taux de change seront facturés en sus. L'emballage sera facturé au client à prix coûtant et ne sera pas repris.

3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
La TVA n'est pas incluse dans nos prix. Elle devra être réglée en sus.

4. Délais et dates de livraison
Les délais et dates de livraison sont calculés à compter de la date à laquelle la commande a été définitivement confirmée par écrit. Les délais de livraison ne commenceront en aucun cas à courir avant clarification de tous les détails de la commande. Tous les délais et dates de livraison sont valables sous réserve d'incidents de production imprévisibles. Cette réserve relative aux délais s'applique également aux dysfonctionnements et incidents de production qui se produisent à l'usine du fournisseur. Toute annulation de commande et toutes prétentions de quelque nature que ce soit en raison d'une livraison tardive ou non effectuée sont exclues.
Les événements de force majeure survenant dans nos propres établissements et dans les établissements de tiers, tels que problèmes de transport, pénurie de marchandise et d'énergie, dysfonctionnements de quelque nature que ce soit, ainsi que les conflits du travail et les ordonnances administratives, nous autorisent à prolonger le délai de livraison ou à nous libérer de notre obligation de livraison partielle ou totale en résiliant le contrat et ce, sans que le client ait droit à des dommages et intérêts. Nous sommes en droit d'effectuer des livraisons partielles et à en facturer les coûts au client sous forme de facturation distincte.

5. Expédition, emballage et transfert des risques
Les risques sont en tout état de cause transférés au client – même en cas de livraisons franco de port et de livraisons franco domicile – au moment où l'objet de la livraison quitte notre usine ou notre entrepôt de livraison. Nous sommes libres du choix du mode de transport et de l'itinéraire ainsi que du type d'emballage.

6. Réclamations
La marchandise doit être contrôlée dès réception. Les défauts éventuels devront nous être notifiés sans délai et par écrit, au plus tard dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de la marchandise. Des réclamations ultérieures ne seront prises en considération que si les défauts, malgré une vérification minutieuse, n'étaient pas décelables au terme du délai de réclamation. Sinon, la marchandise sera réputée acceptée.

7. Garantie
En cas de défaut de matériau avéré et notifié dans les délais, nous choisirons, indépendamment des conditions de livraison, soit d'échanger gratuitement la marchandise défectueuse contre une nouvelle livraison soit de créditer la contre-valeur. Toutes prétentions en dommages-intérêts dépassant le cadre de cette garantie, notamment pour des dommages consécutifs à des vices, sont en tout cas exclues.
Les recommandations relatives à l'usinage ou bien à l'application ou l'utilisation de la marchandise, les conseils techniques et autres indications sur l'aptitude et l'utilisation, les poids, les dimensions, les formes, les performances et l'aspect, sont sans engagement de notre part. Les prétentions en dommages-intérêts au motif de la non-exécution ou de l'exécution retardée sont exclues.

8. Tolérance quantitative
Nous sommes soucieux de respecter les quantités commandées. Cependant pour des raisons techniques, nous nous réservons la possibilité d'une tolérance de plus ou moins 10 % ou bien d'une tolérance telle que prévue au programme de production de notre usine.

9. Droits de propriété industrielle
Tous les droits de propriété industrielle relatifs aux marchandises de la société voestalpine High Performance Metals Schweiz AG demeurent la propriété de la société voestalpine High Performance Metals Schweiz AG ou des tiers autorisés.

10. Conditions de paiement
Nos factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours, sans aucune déduction. La compensation avec des contre-créances du client est exclue. A l'expiration du délai de paiement, le client est mis en demeure sans préavis. Nous sommes en droit d'utiliser toutes les voies de droit en matière de retard, notamment de réclamer des intérêts moratoires.

11. Réserve de propriété
Les marchandises livrées restent la propriété de la société voestalpine High Performance Metals Schweiz AG jusqu'au paiement complet du prix convenu, y compris les frais de rappel et d'encaissement et les intérêts moratoires éventuellement déjà cumulés.

12. Droit applicable / compétence judiciaire / lieu d'exécution
Le rapport contractuel est exclusivement régi par le droit matériel suisse, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale des marchandises. Pour toute contestation, le tribunal de Zurich est seul compétent, le tribunal de commerce du canton de Zurich ayant compétence ratione materiae si les conditions correspondantes sont remplies. Pour toutes revendications, le lieu d'exécution convenu par les Parties est Wallisellen en Suisse.

13. Contrôle des exportations
L'acheteur s'engage à connaître et à respecter intégralement l'ensemble des lois et règlements nationaux et internationaux relatifs à l'exportation et à la réexportation dans leur version en vigueur ainsi que les sanctions et embargos en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, les restrictions en relation avec les opérations sur le marché intérieur, les services intermédiaires et autres interdictions de contournement qui touchent directement ou indirectement son activité (y compris la revente de nos produits), ainsi que les résolutions prises au sein du Groupe voestalpine – si et dans la mesure où elles auront été portées à la connaissance de l'acheteur – concernant la livraison de produits ou la fourniture de services dans des pays spécifiques, à des clients finaux spécifiques ou pour des utilisations finales spécifiques.

CH-8304 Wallisellen, avril 2018